

PROCES VERBAL N° 2023-02 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POISSON EN DATE DU 23 FEVRIER 2023

Sous la présidence de Mme BONNOT Michelle, Maire de la commune.

Convocation adressée le 17 février 2023

Sont présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, MERLE Bernard, GUYOT de CAILA Mathieu, FORET Xavier.

Excusé(s) : Isabelle FARIZY, Mathilde LABARGE-AUPECLE

Absent(s) : Néant

Pouvoir(s) : 1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, BOULOGNE Christophe a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 02.02.2023.

Présentation du projet de la maison d'assistants maternels

Mme le Maire présente les éléments de programmation et la note financière rédigés par M. Julien CHARTIER de l'Agence Technique Départementale 71 au conseil municipal.

Mme Dard, notre conseillère du trésor public a remis également un rapport sur la capacité à la commune de supporter un tel projet.

Au prochain conseil, M Chartier sera invité afin de répondre aux questions des élus. Une décision sera prise par la suite.

DELIBERATIONS

Acquisition du terrain au Bourg de M. Robert MONIER

Suite à une modification du nombre de m2 dans le bornage, il est demandé de reprendre une délibération pour l'acquisition du terrain.

Mme le Maire rappelle que la commune souhaite acquérir une emprise de terrain à bâtir de 935m2 au lieu de 900m2 sur la parcelle cadastrée section AB 108 (superficie totale de 1 398m2).

M Monier Robert cède à la commune de POISSON pour une valeur de 14 960€ au lieu de 14 400€.

Mme le Maire demande au conseil de donner l'autorisation d'acquérir ce terrain, de prévoir le montant de la transaction au budget principal et de lui donner délégation pour toute signature des pièces liées au dossier.

Subventions :

Subvention à l'association « Vélo Club Charollais »

Mme le Maire informe le conseil que l'association « Vélo Club Charollais » de CHAROLLES a fait une demande écrite pour le versement d'une subvention ;

L'ensemble du conseil refuse de verser une subvention, effectivement, la commune de POISSON privilégie les associations en lien avec la commune.

Subvention à l'association « autour de Moulin l'Arconce »

Mme le Maire informe le conseil que l'association « autour de Moulin l'Arconce » de POISSON a fait une demande écrite pour le versement d'une subvention annuelle.

L'association demandait 200€.

Mme le Maire en concertation avec le conseil propose de verser une subvention annuelle de 100.00€ pour commencer.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 100.00€ à l'association « autour de Moulin l'Arconce ».

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Vie scolaire : le prochain conseil d'école sera le 23 mars à 18h à l'école.

Voie : Didier BERNARD a participé à la réunion de secteur de la CCLGC le 8 février 2023. Le budget a été diminué de 110 000 € par rapport aux années précédentes.

Notre secteur qui est composé de 11 communes disposera de la somme de 185 000 €.

Les travaux qui seront réalisés cette année sont :

- Chemin des Nicolins : enduit monocouche (de l'entreprise Labarge à D 10),
- Route de Sermaize ; reprise de rives sur 450 ml,
- Pose de bordures dans le virage à proximité du pont,
- Impasse Paquier Ravollet ; réparation de rives sur 80 ml,
- Impasse du four ; réparation et enduit monocouche

Le tout pour un montant total de 18 051 € HT, les demandes sont acceptées en totalité pour POISSON.

Bâtiments : Gérard BODET et sa commission se sont rendus le 16 février 2023 à la boulangerie afin de réaliser un état des lieux. Le conseil envisage de faire faire un diagnostic afin d'évaluer les dépenses pour d'éventuels travaux dans le labo.

Après lecture du courrier de M et Mme PARIZE concernant la chaufferie bois, la commission est chargée d'étudier la demande.

Environnement, communication : Christèle CLEMENT PORNIN informe que la commission fleurissement s'est réunie le 21 février 2023 afin de valider le devis des établissements Martin pour changer les massifs. Elle indique également qu'il est nécessaire d'adapter les plantations au climat.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

- Programmation annuelle Cinéma en plein air de la Communauté de communes Le Grand Charolais : Mme le Maire dit que la Communauté de communes Le Grand Charolais relance « Cinéma en plein air ». Le responsable du projet de l'EPCI a demandé si la commune de POISSON serait candidate pour 2023, une association doit être porteur du projet. La commune accepte cette proposition, le « Cinéma en plein air » est prévu en juillet-août, sera financé par la Communauté de communes.

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. Michel VINAUGER concernant M. François EMORINE qui a été tué à la Croix Bizet dans la nuit du dimanche 29 avril au lundi 30 avril 1883. Une cérémonie est programmée le week-end du 29 avril pour lui rendre hommage.

Le dossier sur l'implantation de la ligne de démarcation sur POISSON avance, un RDV a eu lieu avec M. Sébastien JOLY et la DRI de Charolles pour choisir l'emplacement. L'implantation se fera à proximité du panneau impasse du Petit Pont.

Une demande de rendez-vous a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Réunion à prévoir :

Modification de la date de la commission communale des impôts directs (CCID) qui doit être réalisée avant le 10 mars 2023 : il est proposé de se réunir le 7 mars 2023 à 20h00.

Le Prochain conseil est fixé au 23 mars à 20h30

Fait à Poisson, le 23/02/2023

Séance levée à 23h40

Le Maire,
Michelle BONNOT



Le secrétaire de séance

